

## Compte rendu du CTL du 29/09/2020 :

L'ordre du jour du CTL convoqué le 29/09/2020 a permis d'évoquer les points suivants :

- **Mise en place des accueils de proximité** : La DDFIP 42 est soi-disant présente à : Pélussin, Rive de Gier, Charlieu, La Pacaudière, Saint Bonnet le Château, Chazelles sur Lyon et Noirétable. En réalité, présence 1 jour par semaine à Pélussin, 1/2 journée/semaine si besoin dans 3 autres et présence uniquement pendant la campagne IR pour les 3 autres. 1 agent « titulaire » aidé par 1 ou plusieurs suppléants doivent **gérer les contacts à distance de la structure** dont ils ont la responsabilité. Les trajets auxquels les agents seront astreints pour se rendre dans un de ces accueils de proximité seront pris en compte dans le temps de travail et les heures recreditées. Les OS ont voté unanimement **contre ce point à l'ordre du jour**.
- **Horaires et organisation de l'accueil de CFP de FEURS** : Outre le fait que tous les services du site de FEURS vont fonctionner dorénavant sur les mêmes plages fixes et variables, l'accueil du public sera partagé sur l'ensemble des services du site. Cette organisation acte de difficultés de fonctionnement des services dit « antenne » et des réductions d'effectifs. Ainsi, **comme le prévoit d'ailleurs le NRP, chaque site doit mettre en place un accueil généraliste sur l'ensemble des missions de la DGFIP**. Il s'agit d'un **accueil d'orientation** avec prise de coordonnées, de la question et délivrance de RDV. Il a été demandé par ailleurs l'installation d'une caméra de sécurité supplémentaire dans un service autre que le SIP afin de visualiser l'accueil.
- **Budget** : Le bilan de l'année 2019 fait apparaître des loyers stables, une réduction de l'affranchissement, une stabilité budgétaire sur les travaux et une diminution de l'entretien lourd ainsi qu'une augmentation des frais de déplacement. Suite à l'épidémie, la DG a repris la main sur les commandes de fournitures informatiques. N'ayant pas supprimé les crédits correspondants, la DDFIP42 les utilise entre autre pour les achats de masques, gels, plexiglas...
- **Fusion des SPFE** : Situation reportée déjà 2 fois, elle sera **effective au 12/11/2020**. FO DGFIP42 a alerté la direction sur la **problématique d'amplitude horaire d'ouverture du site de MONTBRISON** face au souhait de la direction d'harmoniser les horaires du service avec l'antenne. Une réflexion est donc en cours : en l'état, les différents agents du site n'auront plus les mêmes possibilités d'accès au site.
- **Accueil sur RDV des SPFE** : Il serait mis en place un **accueil du public uniquement sur RDV pour les SPFE sauf pour les dépôts vers le 16/11/2020**, soit après fusion. Ce n'est pas une amélioration pour les usagers, peu nombreux et souvent âgés. Un vote unanime contre a été prononcé.

- **Formation professionnelle**: L'équipe locale de formateurs s'est réduite. **L'e-formation s'ancre de plus en plus dans le paysage**. Le plan national et local a été impacté par l'épisode sanitaire : 1 formateur par formation d'une dizaine d'agents à chaque séance. **Les supports de formation accusent leur âge et souffrent d'un manque d'actualisation.**
- **Tableau de bord de veille sociale**: on constate un **décrochage dans les SIP et les trésoreries des écrêtements d'horaires variables**. Le SRH va s'emparer du dossier et appliquer la procédure de veille actuellement en vigueur pour les agents en situation de débit horaire important (message à l'agent et au chef de service, entretien avec le service RH et orientation éventuelle vers le médecin de prévention et/ou l'assistante sociale).
- **Évaluation professionnelle 2019** : 7 refus d'entretien et 2 recours devant l'AH. **Chiffres stables et très faibles.**
- **Rupture conventionnelle**: Il n'existe **aucune demande formalisée à ce jour**. Les renseignements demandés n'ont pas abouti sur des demandes officielles.
- **Zéro Cash** : une centaine de buralistes sont inscrits dans le dispositif mais les résultats du département sont décevants pour l'instant selon la direction alors même que nous étions un département préfigurateur. La problématique provient entre autre de la difficulté pour les collectivités d'apposer le datamatrix sur les avis des sommes à payer. **La poste a obtenu le marché relatif au dégageant des régies** (mise en place au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021). Les dépenses en espèce devraient disparaître au profit du règlement direct au fournisseur et à la mise en place de régies. **Les caisses autre que résiduelles devraient disparaître d'ici la fin de l'année 2022.**
- **Contractuel** : La Loire a obtenu l'autorisation de recruter un contractuel (pour 10 mois) pour assurer le fonctionnement des amendes, alors même que le département est ouvert aux mutations.

Vos représentants FO DGFIP 42 au CTL  
Sandrine GABION et Marielle GOURBIERE